



**\* Délib 2016-03-02 : Approbation des Comptes de gestion du percepteur 2015 - Budgets commune, assainissement et lotissement des acacias**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan financier de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**\* Délib 2016-03-03 : Approbation des Comptes Administratifs 2015 – Budgets commune, assainissement et lotissement des acacias**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur AUBERT Patrick, adjoint au maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressés par Monsieur LECOT Gérard, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		33 730,13	23 782,10		23 782,10	33 730,13
Opérations de l'exercice	180 810,81	221 032,04	30 864,68	66 546,44	211 675,49	287 578,48
<b>TOTAUX</b>	<b>180 810,81</b>	<b>254 162,17</b>	<b>54 646,78</b>	<b>66 546,44</b>	<b>235 457,59</b>	<b>320 708,61</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>73 351,36</b>		<b>11 899,66</b>		<b>85 251,02</b>	
Restes à réaliser			15 309,04		15 309,04	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>180 810,81</b>	<b>254 162,17</b>	<b>69 955,82</b>	<b>66 546,44</b>	<b>250 766,63</b>	<b>320 708,61</b>
RESULTATS DEFINITIFS	<b>73 351,36</b>		-3 409,38		69 941,98	

## COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés			4 356,11		4 356,11	
Opérations de l'exercice	9 812,91	14 605,63	10 867,83	10 434,02	20 680,74	25 039,65
TOTAUX	9 812,91	14 605,63	15 223,94	10 434,02	25 036,85	25 039,65
<b>Résultat de clôture</b>	<b>4 792,72</b>		<b>-4 789,92</b>		<b>2,80</b>	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>9 812,91</b>	<b>14 605,63</b>	<b>15 223,94</b>	<b>10 434,02</b>	<b>25 036,85</b>	<b>25 039,65</b>
RESULTATS DEFINITIFS	4 792,72		-4 789,92		2,80	

## COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		17 365,09	7 142,76		7 142,76	17 365,09
Opérations de l'exercice	94 085,07	97 446,81	99 642,70	89 627,74	193 727,77	187 074,55
TOTAUX	94 085,07	114 811,90	106 785,46	89 627,74	200 870,23	204 439,64
<b>Résultat de clôture</b>	<b>20 726,83</b>		<b>-2 872,20</b>		<b>17 854,63</b>	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>94 085,07</b>	<b>114 811,90</b>	<b>106 785,46</b>	<b>89 627,74</b>	<b>200 870,23</b>	<b>204 439,64</b>
RESULTATS DEFINITIFS	20 726,83		-2 872,20		17 854,63	

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°) ont signé au registre de délibération les membres présents.

### **\* Délib 2016-03-04 : Affectation des résultats 2015 - commune**

Après vote du compte administratif et du compte de gestion 2015, le Conseil Municipal, après délibération,

Considérant que l'exercice 2015 fait apparaître :

Excédent cumulé de la section de fonctionnement de	40 221.23
Excédent cumulé de la section d'investissement de	35 681.76

**Détermination du résultat de fonctionnement 2015**

Excédent antérieur reporté	73 446.85
Part affectée à l'investissement 2015	- 40 316.72
Résultat exercice 2015	40 221.23
<i>Soit un résultat 2015 cumulé</i>	<i>73 351.36</i>

**Détermination du résultat d'investissement 2015**

Excédent antérieur reporté	- 23 782.10
Résultat exercice 2015	35 681.76
<i>Soit un résultat 2015 cumulé</i>	<i>11 899.66</i>

**Détermination des restes à réaliser 2015**

Restes à réaliser dépenses	15 309.04
Restes à réaliser recettes	0
<i>Solde Restes à réaliser 2015</i>	<i>- 15 309.04</i>

**Soit un besoin de financement investissement de - 3 409.38**

**Affectation des résultats en 2016**

Affectation en investissement recettes - 1068	<b>40 000.00</b>
Report en fonctionnement recettes - 002	<b>33 351.36</b>

**\* Délib 2016-03-05 : Affectation des résultats 2015 - assainissement**

Après vote du compte administratif et du compte de gestion 2015, le Conseil Municipal, après délibération,

Considérant que l'exercice 2015 fait apparaître :

Excédent cumulé de la section de fonctionnement de	4 792.72
Déficit cumulé de la section d'investissement de	- 433.81

**Détermination du résultat de fonctionnement 2015**

Excédent antérieur reporté	4 356.11
Part affectée à l'investissement 2015	- 4 356.11
Résultat exercice 2015	4 792.72
<i>Soit un résultat 2015 cumulé</i>	<i>4 792.72</i>

**Détermination du résultat d'investissement 2015**

Excédent antérieur reporté	- 4 356.11
Résultat exercice 2015	- 433.81
<b><i>Soit un résultat 2015 cumulé</i></b>	<b>- 4 789.92</b>

**Soit un besoin de financement investissement de - 4 789.92**

<b><u>Affectation des résultats en 2016</u></b>	
Affectation en investissement recettes - 1068	<b>4 792.72</b>
Report en fonctionnement recettes - 002	<b>0</b>

**\* Délib 2016-03-06 : Vote Des Subventions 2016**

Après délibération les subventions suivantes sont votées :

Autour Des Enfants	100.00€
Moto Club Capello's	100.00€
Club Du Bon Accueil	100.00€
Comité Des Fêtes de La Chapelle Craonnaise	560.00€
Familles Rurales Athée - La Chapelle Crse	100.00€
Familles Rurales Simple – Denazé	40.00€
Ass Sportive La Chapelle Crse	320.00€
Groupe Défense Ennemis Cultures	200.00€
Tennis De Table de La Chapelle Craonnaise	300.00€
Avant Garde Cosse Le Vivien	65.00€
CAUE	45.73€
Chambre Des Métiers Laval	20.00€
Comice Agricole	30.00€

**TOTAL : 1980.73 €**

**\* Délib 2016-03-07 : Fiscalité ménages 2016 – vote des taux d'imposition**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** du maintien des taux communaux d'imposition actuels pour l'année 2016, à savoir :

- Taux de taxe d'habitation (TH) : **18.26 %**
- Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : **30.42 %**
- Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **42.83 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances

Pour 2016, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1 %.

**Charge** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**\* Délib 2016-03-08 : Rénovation logement 8 rue de la Mairie : Etude devis et choix entreprise**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis dans le cadre de la continuité de la rénovation de la salle d'eau dans le logement communal du 8 rue de la mairie, pour de la pose de faïence.

SARL LATOUR MACONNERIE : 600.95 € HT / 661.05 € TTC

ATOUT CARREAUX : 609.75 € HT / 731.70 € TTC

Après étude et délibération, le Conseil Municipal,

**Décide** de retenir SARL LATOUR MACONNERIE: pour un montant de **661.05 € TTC**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

**Autorise** le Maire à payer la dépense sur les crédits ouverts à l'article 231 / 162 au BP 2016.

**\* VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2016. Il s'équilibre à 237 511.36 € en section de fonctionnement et à 103 102.20 € en section d'investissement.

**\* VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2016. Il s'équilibre à 18 267.77 € en section de fonctionnement et à 32 617.01 € en section d'investissement.

**\* VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 LOTISSEMENT DES ACACIAS**

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2016. Il est arrêté en suréquilibre à 96 244.49 € en dépenses de fonctionnement et à 114 811.32 € en recettes de fonctionnement, et équilibré à 102 716.69 € en section d'investissement.

**Questions diverses**

**\* Baisse du nombre de membres au sein du Conseil Communautaire du Pays de Craon**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission du Maire de la commune d'ATHÉE, le nombre de membres au sein du Conseil Communautaire du Pays de Craon va être réévalué à la baisse.

**\* Rapport de synthèse annuel 2015 du fonctionnement de la station d'épuration communale**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du rapport de synthèse annuel 2015 du fonctionnement de la station d'épuration communale, relatant un fonctionnement normal et des analyses satisfaisantes.

La séance est levée à 23h30